

Développement durable

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Commissariat général au développement durable

Météo-France

**Décision n° 12-111 du 7 mars 2012 fixant au titre de l'année 2012 la composition du jury
du concours spécial pour le recrutement d'élèves ingénieur(e)s des travaux de la météorologie**

NOR : DEVD1207107S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
Vu le décret n° 65-184 du 5 mars 1965 modifié relatif au statut particulier des ingénieur(e)s des travaux de la météorologie, et notamment ses articles 7 et 8 ;
Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;
Vu l'arrêté du 17 octobre 1988 modifié fixant les modalités du concours spécial d'admission des titulaires d'une maîtrise de sciences en qualité d'élèves ingénieur(e)s des travaux de la météorologie ;
Vu la décision n° 12-069 du 6 février 2012 autorisant au titre de l'année 2012 l'ouverture d'un concours spécial pour le recrutement d'élèves ingénieur(e)s des travaux de la météorologie,

Décide :

Article 1^{er}

Le jury du concours spécial (titulaires d'une maîtrise de sciences) pour le recrutement d'élèves ingénieur(e)s des travaux de la météorologie pour l'année 2012, ouvert par décision susvisée, est composé comme suit :

Président : M. François LALAURETTE, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts.

Vice-présidente : Mme Claire DOUBREMELLE, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts.

Membre expert : M. Serge CHAUZY, professeur émérite.

Membres et examinateurs :

M. Thierry BARTHET, ingénieur divisionnaire des travaux de la météorologie.

Mme Marie-Noëlle BONNIFASSY, professeure certifiée d'anglais.

M. Emmanuel CELHAY, ingénieur divisionnaire des travaux de la météorologie.

Mme Catherine FREYDIER, ingénieure divisionnaire des travaux de la météorologie.

M. Patrick LE MOIGNE, ingénieur divisionnaire des travaux de la météorologie.

Mme Patricia POTTIER, ingénieure divisionnaire des travaux de la météorologie.

Examineurs :

Mme Patricia GIRARD de PINDRAY, professeure vacataire d'espagnol.

Mme Josipa SPOLJARIC, professeure vacataire d'allemand.

Article 2

Le président-directeur général de Météo-France est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 7 mars 2012.

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du président-directeur général :
La directrice des ressources humaines,
Y. FERRY-DELÉTANG